

# Défendre et construire.

## Les conséquences de l'érection des nouveaux remparts sur l'urbanisme Tulois au XVIII<sup>e</sup> siècle

Par Philippe MASSON

L'année 2005 a vu la Ville de Nancy célébrer les "Lumières". Les diverses manifestations organisées avaient pour objet de commémorer le 250<sup>e</sup> anniversaire de la place Stanislas, restaurée pour l'occasion. L'objectif apparaît évidemment comme très louable et l'on ne peut que s'en féliciter.

Mais, malgré la beauté indéniable de l'ensemble "Place Stanislas, Place de la Carrière et Place d'Alliance", espaces, faut-il le rappeler, classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, Nancy n'est pas la seule ville de France à s'embellir de la sorte à l'époque. Bordeaux, Dijon, Montpellier ou Lyon voient se créer, sur leur territoire, une place royale.

L'urbanisme apparaît comme très vivace tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle et touche également des localités de moindre importance, à l'exemple de Toul. Ce choix de s'intéresser à l'urbanisme de cette cité n'est pas innocent : au siècle des Lumières, l'antique capitale des Leuques connaît une poussée urbanistique sans précédent. Bien sûr, la taille de la ville s'est accrue avec les siècles ; mais cette évolution s'est toujours faite de manière empirique, sans réflexion. Dans le dernier siècle de l'Ancien Régime, pour la première fois, une réflexion est menée sur la manière de faire évoluer la ville avant de réaliser les travaux. À l'époque, la décision d'entreprendre un chantier d'urbanisme dans une cité émane du pouvoir central. Les corps municipaux, soucieux d'économiser les deniers communaux, sont plutôt des freins au développement. Aussi, à Toul, il faut distinguer les travaux d'urbanisme décidés par les pouvoirs publics et les entreprises privées, personnelles et individuelles. Mais, préala-

blement à toute étude d'urbanisme, il est nécessaire, fût-ce rapidement, de rechercher et d'explicitier les causes qui vont bouleverser l'aspect de la cité, conduire à l'élaboration de grands chantiers avec pour conséquence une dynamique urbanistique entraînant la prise d'initiatives individuelles qui, bien que plus modestes, ont leur importance dans le modelage de l'aspect de la cité au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 1. Les raisons géostratégiques d'un bouleversement urbain <sup>1</sup>

Pour bien comprendre l'évolution physique que connaît Toul au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire d'expliquer le contexte politique international européen de la fin du Grand siècle. 1697 marque la désagrégation de la ligue d'Augsbourg, alliance politique et diplomatique regroupant depuis 1686 les Provinces Unies, l'Empire, l'Espagne, la Suède, la Savoie et - plus tardivement - l'Angleterre. Cette coalition s'était formée en réaction aux conquêtes diplomatiques et militaires menées par Louis XIV en Lorraine, en Alsace et en Franche-Comté à partir de 1661. La tension internationale dégénère en conflit en 1688. Les protagonistes sortent également épuisés de neuf années de combats. Le traité de Ryswick modifie la présence française sur la frontière Est du royaume (Fig. 1). Strasbourg, conquise en 1681, est conservé mais les fortifications sur le Rhin sont rendues ou détruites. La Lorraine revient à son duc Léopold, à l'exception de Sarrelouis et Longwy. En conséquence, l'ensemble du système de fortification de la frontière nord-est, face à l'Empire, est à revoir. Vauban (Fig. 2), commissaire général des fortifications depuis 1678, va y consacrer toute son

1. Sur le contexte international et la situation géopolitique de la Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle, voir CABOURDIN (Guy) (sous la dir.), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. Les temps modernes*, T. II, *De la paix de Westphalie à la fin de l'Ancien Régime*, Nancy-Metz, P.U.N.-Editions Serpenoise, 1991, p. 19-22 ; NORDMAN

(Daniel), *Frontières de France*, Paris, Gallimard, 1998, p. 196-229 et *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, La Haye, Jean Van Duren, 1725, 3 vols.

2. CHAGNIOT (Jean), *Guerre et société à l'Epoque Moderne*, Paris, Nouvelle Cléo, 2001, p. 80.

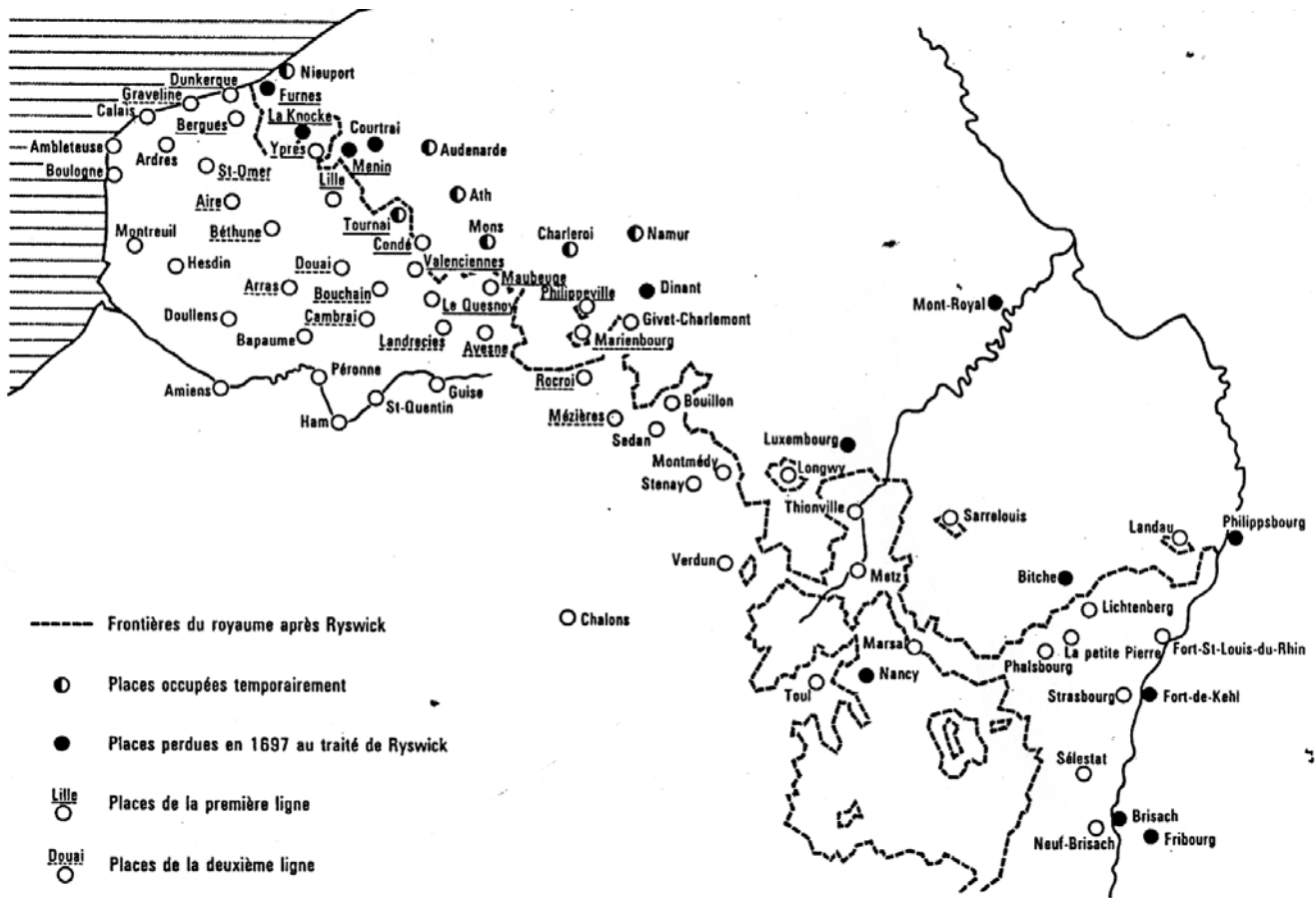


Fig. 1 : Frontière et places fortes du nord et de l'est de la France en 1697.



Fig. 2 : Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban (1633-1707) par Lebrun.

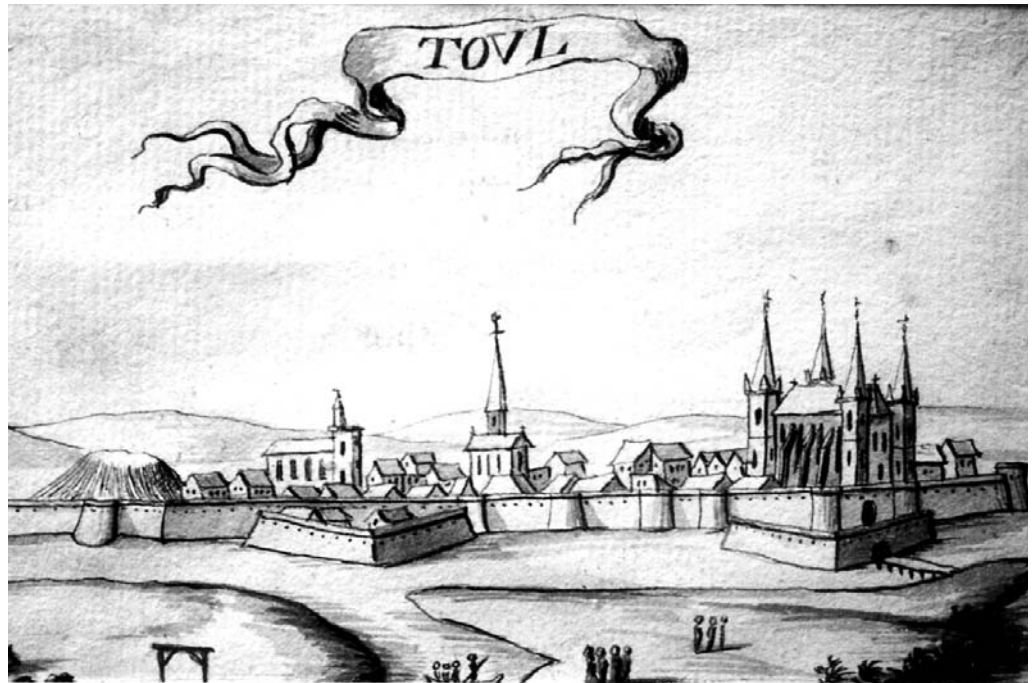


Fig. 3 : Toul avant 1700. Encre et lavis d'après Mérian (Coll. part.)

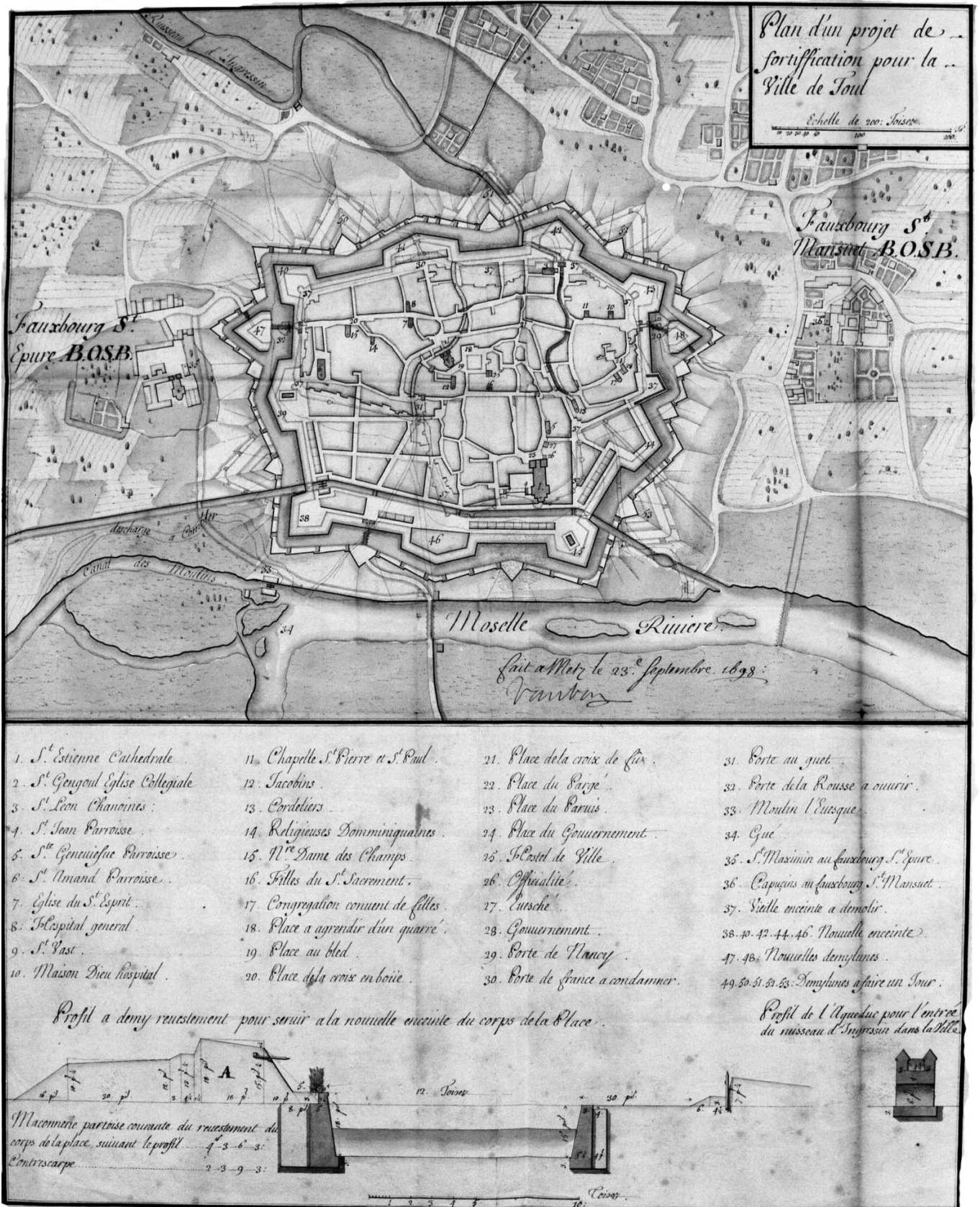


Fig. 4 : Projet autographe de Vauban pour la nouvelle enceinte de Toul daté du 23 septembre 1693 : au sud, le “quartier neuf” tel qu’il fut conçu initialement.

énergie <sup>2</sup>. Il établit une « ceinture de fer » grâce à trois lignes de défense en profondeur s'appuyant en première ligne sur la citadelle créée *ex nihilo* de Neuf-Brisach, en seconde ligne sur les places modernisées de Metz et Marsal et sur Toul en troisième ligne. La ville possède une enceinte depuis l'Antiquité tardive, enceinte plusieurs fois agrandie et modernisée au cours des siècles. Depuis la Chevauchée d'Austrasie entreprise par Henri II en 1552, événement qui marque l'entrée de la cité dans l'orbite française, la place est améliorée principalement par des dehors constitués d'éléments en terre <sup>3</sup>. Au moins deux demi-lunes sont établies avant 1676 <sup>4</sup>. Cependant, à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'état de la place est médiocre et souffre d'un manque d'entretien courant <sup>5</sup> (Fig. 3). Après réflexion, Vauban se décide à bastionner l'ensemble de la place en rasant les anciennes fortifications pour en établir de nouvelles <sup>6</sup>. L'originalité de ce projet est, principalement, d'augmenter de façon non négligeable le périmètre urbain au sud de la place (Fig. 4).

## 2. Le nouveau visage de la cité

### 2.1. « Le quartier neuf »

#### 1<sup>er</sup> point : Un projet qui émerge difficilement...

Vauban prévoit que le nouveau quartier, intégré dans les remparts, soit constitué de neuf pâtés de maisons formant un quadrilatère régulier. Il fait là œuvre d'urbanisme <sup>7</sup> mais en privilégiant toujours les fonctions militaires de l'espace, la ville devant selon lui s'adapter aux fortifications et non le contraire. Il prévoit conjointement d'installer une place d'Armes au nord-ouest de la collégiale Saint-Gengoult, devant l'hôtel de ville. L'opération nécessite de raser le pâté de maisons voisin, procédure à laquelle les militaires recourent sans sourciller malgré le désagrément causé

pour les personnes expropriées <sup>8</sup>. Toute ville fortifiée se doit en effet de posséder sa place d'Armes. À Metz, le maréchal de Belle-Isle recourt au talent du grand architecte et théoricien Blondel, lequel situe la place d'Armes immédiatement à côté de la cathédrale.

Lorsque Vauban décède, en 1707, ces deux chantiers n'ont pas encore débuté. Le chevalier de Denonville est chargé de mener les travaux à terme. Celui-ci propose alors sa propre version des aménagements urbains à concevoir <sup>9</sup>. L'emplacement de la place d'Armes lui semble peu judicieux. L'opération d'arasement du pâté de maisons coûterait 20 000 livres d'indemnisation et la place demeurerait trop petite puisqu'elle ne contiendrait que 300 hommes d'infanterie en bataille. De plus, depuis cette place, l'accès aux remparts ne pourrait se faire « *que par des détours et quantités de rues très étroites* ». Il est, selon lui, préférable de réaliser la place d'Armes dans les nouveaux quartiers. Il propose de supprimer le pâté de maisons central de la nouvelle aire urbaine quadrillée par des voies se croisant à angle droit. Le projet met du temps à s'imposer puisque cette proposition, faite en 1709, ne sera approuvée par le roi Louis XV qu'en 1724. L'endroit est baptisé place Dauphine (Fig. 5).

#### 2<sup>e</sup> point : Des Toulousiens peu favorables.

Les habitants manifestent leur désaccord. Les piquets placés par les ingénieurs pour figurer les alignements du nouveau quartier, dans le courant de décembre 1708, sont arrachés par les bourgeois de garde à la porte Moselle « *sans qu'il y ait été fait nul châtement* » <sup>10</sup>. Cette mauvaise humeur s'explique par les destructions des constructions proches ou accolées à l'ancien rempart dans les parties ouest et nord de la place. De plus, les autorités font traîner les dossiers d'indemnisation. Pourtant, des faveurs existent. Afin de favoriser l'aménagement de ce nouvel ensemble

3. Sur les divers travaux d'amélioration des fortifications après 1552, voir MASSON (Philippe), « Vauban, Toul et la Lorraine » in *La fortification en Lorraine (de l'enceinte gauloise de Metz à la ligne Maginot)*, *Annales de l'Est*, 2003, N°2, p. 145.

4. Service Historique de l'Armée de Terre (S.H.A.T.) : série V, sous-série 1 V, article 8, section 1, Toul, carton 1

5. S.H.A.T. : série V, sous-série 1 V, article 8, section 1, Toul, carton 1, *Avis sur les fortifications de Toul*, 1676.

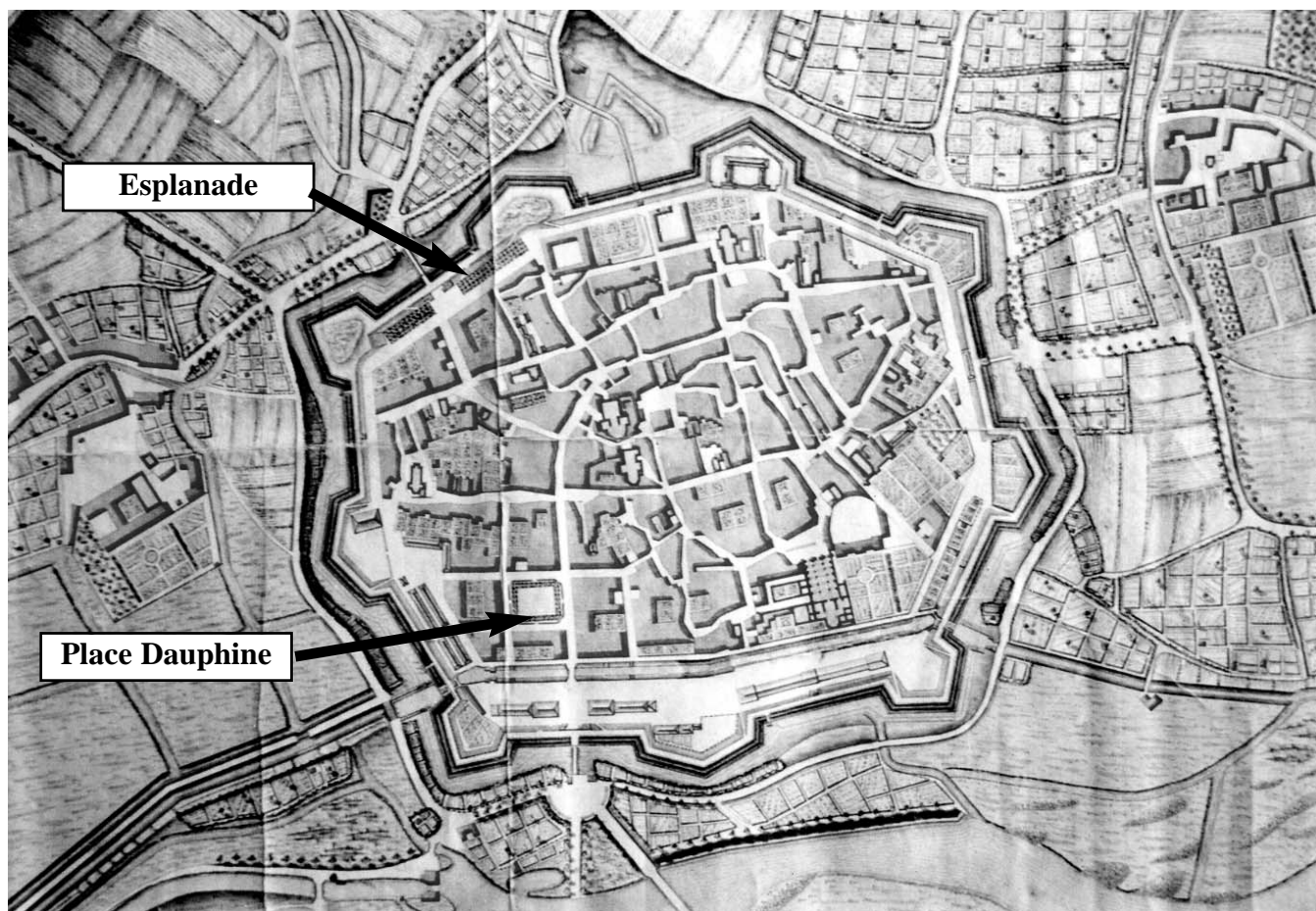
6. S.H.A.T. : série V, sous-série 1 V, article 8, section 1, Toul, carton 1, liasse 2, cahier 2.

7. Ces travaux d'urbanisme chez un militaire et chez Vauban en particulier ne doivent pas surprendre. Il font pleinement partie de sa fonction et dès le début de sa carrière Sébastien le Prestre a été amené à se comporter en urbaniste. Voir BLANCHARD (Anne), *Vauban*, Paris, Fayard, 1997, p. 402 et suiv.

8. S.H.A.T. : série V, sous-série 1 V, article 8, section 1, Toul, carton 1.

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*



**Fig. 5 : Toul à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le “quarier neuf” a trouvé son visage définitif.**

urbain, on prévoit d’octroyer des avantages aux lotisseurs. Le roi, propriétaire juridique de l’endroit, propose les nouveaux emplacements constructibles à des tarifs préférentiels pour ceux dont on a détruit la propriété afin d’ériger le nouveau rempart. Il suffit simplement de solliciter un brevet royal autorisant l’opération immobilière dans un délai de deux ans <sup>11</sup>. En conséquence, Christine Durant de Beauregard supplie le maréchal d’Asfeld, surintendant des fortifications de France, de lui octroyer l’emplacement qui reste à distribuer sur la place Dauphine « *en considération des anciens services de son père, mort officier des dragons, ce par forme d’indemnité au moins prévisionnelle de plusieurs terrains qui lui appartenoient dont*

*elle a perdu la jouissance parce qu’ils ont été compris dans les ouvrages de fortification sans aucun remboursement* » <sup>12</sup>. Malgré ces mesures, le chantier traîne en longueur. En 1727, le nouveau quartier n’est pas encore aménagé <sup>13</sup>. Treize années plus tard, si la place a trouvé sa configuration définitive, le pâtre de maisons sud-est n’est pas encore bâti <sup>14</sup>.

Comme toutes les places de l’époque, la place Dauphine est de forme géométrique et prend l’aspect d’un vaste quadrilatère aux façades alignées (Fig. 6). Une large rue rectiligne part de la place vers la porte Moselle (Fig. 7), laquelle ouvre sur la route de Nancy. Cette voie a autant vocation à conduire rapidement aux

11. S.H.A.T. : série V, sous-série 1 V, article 9, Toul, carton 41.

12. *Ibid.*

13. S.H.A.T. : série V, sous-série 1 V, article 8, section 1, Toul, carton 1, liasse 6, plan n° 17.

14. *Ibid.*, plan n° 21.

15. Sur le lien entre urbanisme et salubrité, voir LAVEDAN (P.), HUGUENEY (J.), HENRAT (P.), *L’urbanisme à l’époque moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1982, p. 74 et suiv.



**Fig. 6 : La place Dauphine, actuelle place de la République, vue vers le sud-ouest.**



**Fig. 7 : Rue large et rectiligne permettant l'accès direct et rapide à la porte Moselle et aux fortifications.**



**Fig. 8 : Pavillon d'angle.**

remparts qu'à lutter par ses dimensions contre l'étroitesse des rues que l'on juge responsable des miasmes et du mauvais air. Il s'agit, par ce nouvel ensemble urbain, de lutter contre l'absence d'hygiène et de commodités<sup>15</sup>. Sur la place, les constructions sont principalement des pavillons (Fig. 8). Toutefois, on constate la présence atypique d'un hôtel avec corps central et deux ailes en retour, cour et jardin, selon le schéma classique de l'hôtel à la française tel qu'il se développe à l'âge classique (Fig. 9)<sup>16</sup>.

16. Il s'agit de l'actuelle sous-préfecture.



**Fig. 9 : Hôtel à la française, actuelle préfecture.**

Bien que sobre, cet ensemble urbain n'en demeure pas moins majestueux de par les dimensions des bâtiments qui concentrent l'essentiel du décor au niveau des accès et des baies. L'attribution des constructions pose par ailleurs problème. Nous n'avons pu déterminer, dans le cadre de cette courte étude, si les architectes qui ont dessiné les bâtiments de la place étaient lorrains ou français, et notamment parisiens. Malgré la forme, les dimensions, le nom et l'intégration harmonieuse de l'ensemble urbain, l'absence d'une statue du souverain et d'un bâtiment siège du pouvoir institutionnel et politique, font que l'on ne peut parler ici d'une place royale.

## 2.2. l'Esplanade

La seconde création des architectes militaires consiste en l'installation d'une longue promenade ombragée de près de 200 mètres de longueur au sud-ouest de la cité (Fig. 10). Là encore, Vauban n'est pas l'initiateur de ce type de projet. De tels aménagements sont tout à fait courants à l'époque, à l'exemple de la somptueuse promenade du Pèyrou à Montpellier ou de celle des bosquets de Lunéville, créés en 1711-1718 par Yves des Hours. Ici, il s'agit de proposer aux Toulousains un lieu de loisirs et de rencontres certainement fort apprécié à la belle saison. Mais l'installation de l'endroit à proximité immédiate de la porte de France, la disposition de celui-ci et ses dimensions généreuses, appellent certainement une vocation militaire plus ou moins déclarée. Voici un espace propice au rassemblement de troupes importantes en cas de tension et qui permet d'accéder rapidement et directement au rempart proche.

17. S.H.A.T. : série V, sous-série 1 V, article 8, section 1, Toul,



**Fig. 10 : L'esplanade,**  
actuel cours Poincaré, vue vers l'hôpital.

Toul n'a conjointement pas connu d'embellissement, c'est-à-dire, selon l'acception du terme à l'époque, d'élargissement de rues anciennes ou la création de nouvelles rues dans la vieille ville. Pourtant, l'irrégularité des tracés gêne les esprits. Le chevalier de Denonville regrette la « *quantité de rues très étroites* » que compte la cité<sup>17</sup>. Mais, la faiblesse du budget consacré à la place<sup>18</sup> et le statut de forteresse de troisième ligne assigné à celle-ci font que la puissance publique n'a pas jugé opportun d'élaborer un programme d'urbanisme plus audacieux à l'instar de places créées *ex nihilo* telle celle de Neuf-Brisach. C'eût été alors aux autorités municipales du temps de suppléer à cette absence, ce qu'elles n'ont pas fait, certainement par manque de moyens financiers. Les militaires n'ont pu que regretter cette absence de projets ; cependant ils ont pu compter avec diverses opérations immobilières, lesquelles constituaient autant de logements potentiels pour les troupes alors que la construction de casernes traînera en longueur en raison de son coût supporté par la Ville. Aussi, d'assez nombreux immeubles de rapport sont construits dans la cité (Fig. 11). Par ailleurs, dans un souci de modernisation, on constate un reperçage des baies des élévations antérieures afin de correspondre aux goûts architecturaux de l'époque. Une étude que nous menons actuellement pour le Service Régional de l'Inventaire sur un secteur test compris entre la collégiale Saint-Gengoult et la place Croix de Fûe montre que d'assez nombreuses habitations présentant des façades du XVIII<sup>e</sup> siècle sur rue possèdent une structure et une élévation sur cour,

carton 1.

18. Le budget consacré à la place est de 1322 livres en 1743 dont 900 livres doivent servir à l'entretien courant. S.H.A.T. : série V,



**Fig. 11 : Immeuble de rapport, rue Michâtel.**

antérieures d'un ou plusieurs siècles. C'est notamment le cas place du Couarail où la maison avec pignon sur rue faisant l'angle avec le parvis de Saint-Gengoult (actuelle mercerie) possède des baies percées au XVIII<sup>e</sup> alors que l'édifice n'est pas postérieur au XVI<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

Les chantiers entrepris par les ingénieurs militaires au XVIII<sup>e</sup> siècle ont considérablement modifié le visage de Toul pendant deux siècles. Jusque dans les années 1950, la place Dauphine (devenue place de la République), constituait un espace de sociabilité accentué par la présence d'un kiosque où se donnaient de nombreux concerts. La fonction vitale de ce lieu dans la ville n'échappa pas aux institutions puisque c'est là que la Caisse d'Épargne choisit de s'installer au XIX<sup>e</sup> siècle. Après la seconde guerre mondiale, la place des Trois-Evêchés, nouvellement créée, est devenue le cœur de la cité au détriment de la place Dauphine qui a alors perdu sa fonction de première place de la ville. De plus, un urbanisme peu réfléchi a gravement contribué à défigurer cet endroit. Ce mal moderne a également fait perdre son âme à l'esplanade créée près de la porte de France. Enfin, Les bâtiments institutionnels construits durant le siècle des Lumières, hôtel du Gouverneur ou tribunal de bailliage, ont confirmé le rôle de petite capitale administrative dévolu à Toul, fonction qu'elle occupe toujours.

sous-série 1 V, article 8, section 1, Toul, carton 1, cahier 2, F° 33.